



**Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO	x			O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET	x			S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE	x						

2023/44

OBJET :

**Autorisation au Maire à
signer la convention de
mise à disposition du
service mutualisé des actes
et autorisations
d'urbanisme
avec la communauté de
communes.**

**Secrétaire :
Mme Odile PAYEN**

L'an deux mil vingt trois, le dix sept octobre, à dix huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.BELLENGIER.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions des lois NOTRe, loi N°2015-991 du 8 août 2015 et de la loi ALUR, loi N° 2014-366 du 24 mars 2015, ont provoqué la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en application du droit des sols pour les communes couvertes par un document d'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération en date du 30 janvier 2017, la communauté de communes des Campagnes de l'Artois a créé un service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes. Ce service assure l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, prorogations des décisions, annulations des décisions et procédures de retrait d'une décision.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de conventionner avec la Communauté de Communes afin de pouvoir bénéficier du service mis en place pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de confier l'instruction des actes et autorisations du droit des sols de la commune à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du service mutualisé des actes et autorisations d'urbanisme avec la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Ainsi fait et délibéré, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie
le

18 octobre 2023
et que la convocation du
Conseil avait été faite le
13 octobre 2023